

Conseil d'administration
Séance du 28 février 2017

Délibération n°1
Portant **approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Membres absents et non représentés : 3

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 27 avril 2017
Notifié le : 28 avril 2017